



N° de résolution

Absent :

PROVINCE DE QUÉBEC CORPORATION MUNICIPALE ST-HILAIRE DE DORSET SÉANCE ORDINAIRE, LE LUNDI 10 AOÛT 2020, 21h15 ÉDIFICE MUNICIPAL, SALLE DU CONSEIL

Ghislain Jacques, Maire
Marcel Élément, siège no 1
Lise Garant, siège no 2
Berthold Létourneau, siège no 4
Jasmin Létourneau, siège no 5
Michel Breton, siège no 6

Pierre Levasseur,

siège no 3

FORMANT QUORUM

Cathy Payeur, Directrice générale et sec. Trés. est aussi présente.

10.08.20.089

RÉSOLUTION POUR SÉANCE DU CONSEIL À L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Le conseil de la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset siège en séance ordinaire ce 10 août 2020 à l'édifice municipal ;

ATTENDU QUE le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

ATTENDU QUE les décrets subséquents et notamment le dernier décret numéro 814-2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 5 août 2020 ;

ATTENDU QUE si, lors d'une réunion d'une séance ou d'une assemblée devant, selon la loi, être publique, il est nécessaire de refuser tout ou en partie du public en raison des mesures prévues par le décret numéro 689-2020 du 25 juin 2020, cette réunion, cette séance ou cette assemblée soit publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que le conseil accepte que la présente et les futures séances soient tenues à l'édifice municipal et que celles-ci soient réouvertes au public tout en respectant les consignes de distanciation et d'hygiène.

ADOPTÉE

10.08.20.090

LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Les points St-Honoré – Asphalte, Entretien bois de Dorset, Pont Blanc et suivi projet église sont ajoutés à Varia. Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

ADOPTÉE

10.08.20.091

LECTURE ET ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUILLET 2020

Les membres du conseil ayant au préalable pris connaissance des minutes de la séance ordinaire du conseil du 6 juillet 2020, **il est proposé par** Berthold Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents, que les procès-verbaux soient acceptés tel que présentés.

ADOPTÉE

10.08.20.092

COMPTES À PAYER

Les comptes payés, les paies et les comptes à payer ayant été présentés au conseil au montant de 15 242.90 \$, il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents que les comptes payés et les paies soient acceptés tels que présentés et que les comptes à payer soient payés.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTION 1



N° de résolution ou annotation

DONS

- Projet jeunes vieux
- Société de recherche sur le cancer
- Fondation du cœur Beauce-Etchemin

Les demandes de dons sont acceptées.

CORRESPONDANCES

- Fédération québécoise des municipalités
- Transport Québec
- Ministère de la Sécurité publique
- Ministère des Transports
- MAMH

10.08.20.093

RÉSOLUTION POUR MODIFICATION TEMPORAIRE DES HEURES D'OUVERTURES DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que temporairement les heures d'ouvertures de l'édifice municipal soient modifiéε exceptionnellement pour le mois d'août seulement. Les heures d'ouvertures régulières reprendront à compter du 1^{er} septembre 2020.

Les heures d'ouvertures pour le mois seront le suivant :

Mardi le 11 août de 13 à 17h;

Mercredi le 12 août de 9h à 12h et de 13h à 19h;

Mercredi le 19 août de 12h à 19h;

Mercredi le 26 août de 12h à 19h.

ADOPTÉE

10.08.20.094

RÉSOLUTION POUR ADOPTION DU PLAN DE PRÉVENTION - COVID-19

ATTENDU QUE les conseillers ont pris connaissance du Plan de prévention -Covid-19 et qu'ils sont satisfait du contenu ;

Il est proposé par Michel Breton et résolu à l'unanimité des membres présents :

- QUE le conseil adopte le Plan de prévention-Covid-19;
- **QUE** la directrice générale maintienne une mise à jour selon les normes du gouvernement de Plan de prévention-Covid-19.

ADOPTÉE

10.08.20.095

RÉSOLUTION POUR EMBAUCHER UNE FIRME POUR LAVER LES VITRES EXTÉRIEURS DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset embauche la firme Lavage de vitres Ken Popowich de Lamton pour procéder au lavage des vitres extérieurs de l'édifice municipal pour un montant de 240 \$, plus taxes.

ADOPTÉE

10.08.20.096

RÉSOLUTION D'APPUI À ST-HONORÉ-DE-SHENLEY POUR UN SUPPORT FINANCIER POUR LA DESSERTE CELLULAIRE

ATTENDU QUE la municipalité de St-Honoré-de-Shenley a procédé à l'installation d'antennes pour le réseau cellulaire ;

ATTENDU QUE la municipalité de St-Honoré de Shenley demande un appui financier ; **ATTENDU QUE** dans un but d'amélioration du réseau cellulaire dans la municipalité de st-hilaire de dorset ;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset appui la municipalité de St-Honoré-de-Shenle, dans leur demande d'un support financier pour le paiement des infrastructures pour la desserte cellulaire.

ADOPTÉE



N° de résolution ou annotation

RÉSOLUTION POUR DEMANDER UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de St-Hilaire-de-Dorset procède à une demande de subvention auprès de la Politique du développement du Territoire pour un projet visant le maintien du bâtiment existant/Carnet de santé ;

QUE la municipalité s'engage à fournir un minimum de 20 % du coût total du projet ; **QUE** le conseil accepte d'autoriser la directrice générale à remplir et signer les documents afférents.

ADOPTÉE

10.08.20.098

RÉSOLUTION POUR DEMANDER UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de St-Hilaire-de-Dorset procède à une demande de subvention auprès de la Politique du développement du Territoire pour un projet visant l'augmentation du réseau cellulaire au Camping des Îles et l'édifice municipal pour la sécurité des citoyens ;

QUE la municipalité s'engage à fournir un minimum de 20 % du coût total du projet ; QUE le conseil accepte d'autoriser la directrice générale à remplir et signer les documents afférents.

ADOPTÉE

<u>Pour éviter un conflit d'intérêt, le conseiller Jasmin Létourneau ayant divulgué la nature</u> de celui-ci, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenu de voter.

10.08.20.099

AVIS DE MOTION PROJET DE RÈGLEMENT 168-2006-20 RÉGISSANT LES NORMES D'IMPLANTATION POUR LES CONTENEURS SERVANT DE BÂTIMENT ACCESSOIRE

ATTENDU QUE le code municipal prévoit que l'adoption de tout règlement doit être précédée du dépôt d'un projet de règlement, en plus d'un avis de motion ;

ATTENDU QUE le projet de règlement peut être modifié à la suite de sa présentation sans qu'il soit nécessaire de la déposer à nouveau ;

ATTENDU QUE le règlement doit être adopté lors d'une séance distincte de celle(s) où est donné l'avis de motion et où est déposé le projet de règlement ;

ATTENDU QUE le maire monsieur Ghislain Jacques a mentionné l'objet du projet de règlement no 236-2020 et sa portée ;

ATTENDU QU'au plus tard deux (2) jours avant la séance du 8 septembre 2020, toute personne pourra obtenir copie du projet de règlement auprès du responsable de l'accès aux documents de la municipalité ;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été déposé par le maire Ghislain Jacques ; Le conseiller Michel Breton donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors de la séance ordinaire du 8 septembre 2020, le règlement 168-2006-20 régissant les normes d'implantation pour les conteneurs servant de bâtiment accessoire.

10.08.20.100

RÉSOLUTION POUR DEMANDER UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA POLITIQUE DU DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

Il est proposé par Marcel Élément et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de St-Hilaire-de-Dorset procède à une demande de subvention auprès de la Politique du développement du Territoire pour un projet d'aménagement d'un espace public externe ;

QUE la municipalité s'engage à fournir un minimum de 20 % du coût total du projet ; QUE le conseil accepte d'autoriser la directrice générale à remplir et signer les documents afférents.

ADOPTÉE



N° de résolution ou annotation

RÉSOLUTION MANDAT ENTREPRENEUR POUR LA PHASE 1 (EXCAVATION ET DALLES DE BÉTON)

ATTENDU QUE la phase 1 le cout du projet estimé à 40 039 \$;

ATTENDU QUE la municipalité a pour projet la phase 1 : Espace public extérieur ;

ATTENDU QUE par la résolution 01.06.20.78 le conseil a accepté de procéder pour aller en appel d'offres pour le projet espace public extérieur ;

Attendu que compte tenu du montant de la dépense qu'il implique, le processus d'appel d'offres utilisé a été « sur invitation » auprès de Construction Geoffrey Jacques & Fils et Construction Marquis Roy ;

Il est proposé par Jasmin Létourneau et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil mandate le plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme Construction Marquis Roy pour l'excavation et les dalles de béton pour un montant de 21 819 \$, plus taxes.

ADOPTÉE

10.08.20.102

RÉSOLUTION PROGRAMME VISANT LA REQUALIFICATION DES LIEUX DE CULTE EXCÉDENTAIRES PATRIMOINIAUX

ATTENDU QUE la municipalité de St-Hilaire-de-Dorset a demandé à Éqip Solutions / Géniune offre de services suite à leur visite sommaire de l'église, en vue de la requalification du bâtiment en janvier 2020 ;

ATTENDU QUE Éqip/Solutions Génie a fait parvenir offre de services à taux horaire pour :

- L'étape 1 maintien du bâtiment existant/carnet de santé ;
- L'étape 2 Concept et nouvel usage du bâtiment ;
- L'étape 3 Assistance pour demande de subvention et plan de conservation;

Il est proposé par Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil mandate Éqip Solutions génie pour entamer l'étape 1 — maintien du bâtiment existant/Carnet de santé, conditionnel à la contribution financière de la Fabrique Notre-Dame-des-Amériques et de la subvention de la Politique du développement du territoire.

ADOPTÉE

Rapport de la Régie - Michel Breton Rapport des pompiers – Jasmin Létourneau

PÉRIODE DE QUESTION 2

VARIA

- St-Honoré Asphalte
- Entretien bois de Dorset
- Pont Blanc
- Suivi projet église

10.08.20.103

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour ayant été épuisé, **il est proposé par** Lise Garant et résolu à l'unanimité des membres présents que la séance soit levée. Il est 22h30.

Ghislain Jacques, maire

Cathy Payeur dir gén. sec.trés.

Moi, San Sacque atteste que la signature du présent procès-verbal, équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.